

# COMMUNE DES ALLUES - Savoie



## Plan Local d'Urbanisme



### Modification n° 3 du PLU

#### 0.A. Avis des personnes publiques associées

1. Avis de la Commune de Brides-Les-Bains - 5 février 2025
2. Avis du Conseil Départemental de la Savoie - 14 février 2025
3. Avis Direction Départemental des Territoires de la Savoie - 27 février 2025
4. Avis Communauté de communes Val Vanoise - 21 mars 2025
5. Avis du Scot Tarentaise Vanoise - 31 mars 2025
6. Avis de la Commune des Belleville - 7 avril 2025

# Lettre recommandée avec accusé de réception 2C 182 933 4401 5 - Arrêté prescrivant la modification n°3 du Plu et dossier de modification n°3

1 message

Gabrielle BLANC <urbanisme@mairie-brideslesbains.fr>

5 février 2025 à 10:10

À : "noe.alix@mairiedesallues.fr" <noe.alix@mairiedesallues.fr>

Cc : Responsable Urbanisme <responsableurbanisme@mairie-brideslesbains.fr>, Jean-Marc Muraz <jean-marc.muraz@wanadoo.fr>, "alex@orsatus.ski" <alex@orsatus.ski>, MICKAEL GAUTHIER <direction@mairie-brideslesbains.fr>

Bonjour,

Il est accusé réception le 31 janvier 2025 de la lettre recommandée n° 2C 182 933 4401 5 contenant l'arrêté de prescription de la modification n°3 du PLU de la commune des Allues ainsi que les pièces explicatives .

La commune de Brides-les-Bains n'émet pas d'observations en ce qui concerne cette modification n°3 du Plu.

Cordialement,



**Gabrielle BLANC**

Service Urbanisme

urbanisme@mairie-brideslesbains.com

+33 (0)4 79 55 21 55

Mairie de Brides-les-Bains  
1 place du Centenaire, 73 570 Brides-les-bains (Savoie)

www.mairie-brideslesbains.fr



LE DÉPARTEMENT

**Pôle aménagement**  
SECRETARIAT GENERAL

Service appui technique  
Unité planification et aménagement  
Hôtel du Département  
CS 31802  
73018 Chambéry CEDEX

Monsieur Thierry MONIN  
Maire  
MAIRIE DES ALLUES  
124 rue de la Resse  
73550 LES ALLUES

Contact : *Emmanuelle THOMAS*  
 04 79 44 50 56  
 *amenagement-sg-urbanisme@savoie.fr*

Nos réf. : ET/VM/PAD-SG/SAT/D/2025/430869

Monsieur le Maire,

En application des dispositions de l'article L153-40 du code de l'urbanisme, vous m'avez transmis pour avis, le projet de modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme de votre commune.

Après avoir pris connaissance des documents et eu égard aux compétences du Département, je vous informe que la procédure engagée ne suscite pas de remarque particulière de ma part.

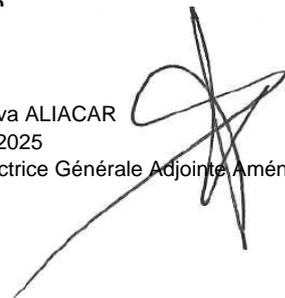
J'émet donc un avis favorable sur l'arrêt du projet de modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme de votre commune.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'expression de ma considération distinguée.

#signature1#

Pour le Président,  
Par délégation  
Eva ALIACA  
Directrice gé

Signé par : Eva ALIACAR  
Date : 14/02/2025  
Qualité : Directrice Générale Adjointe Aménagement



nagement.

Copie pour information à :

Fabienne BLANC-TAILLEUR - Conseillère départementale  
Vincent ROLLAND - Conseiller départemental

Stéphane LAMBERT - SG/ Directeur MTD Tarentaise  
Christina LE BOULH - SG/ MTD Tarentaise

---

## Avis DDT Modification n°3 du PLU des Allues

1 message

---

**GOURY Alexandre (Chargé d'études aménagement) - DDT 73/SPAT/AAU**

27 février 2025 à  
15:55

<alexandre.goury@savoie.gouv.fr>

À : "noe.alix" <noe.alix@mairiedesallues.fr>

Cc : "DELFAU Stéphanie (Chargée de mission territoriale) - DDT 73/SPAT/AAU" <stephanie.delfau@savoie.gouv.fr>

Bonjour,

En vertu des dispositions de l'article L153-47 du Code de l'urbanisme, vous nous avez transmis en tant que personne publique associée, le projet de modification n°3 du PLU des Allues. Ce projet vise à permettre d'une part le projet de reconversion de l'ancienne gare de départ de la télécabine des Plattières en hébergement hôtelier et d'autre part, la réhabilitation du Chalet Détour afin de créer des logements communaux.

Après examen du dossier transmis, je vous informe que les évolutions proposées n'appellent pas d'observation particulière.

Je vous demande de bien vouloir verser cet avis au dossier d'enquête publique en même temps que le dossier de modification.

Bien cordialement,

--

**Alexandre GOURY**

Chargé d'études aménagement

Service Planification et Aménagement des Territoires

Direction Départementale des Territoires de la Savoie

1 rue des Cévennes CS 21106 73011 CHAMBERY CEDEX

Bureau : B349

Tel : +33 479717414

[www.savoie.gouv.fr](http://www.savoie.gouv.fr)



**PRÉFET  
DE LA SAVOIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction Départementale des  
Territoires de la Savoie**



Bozel • Brides-les-Bains • Champagny-en-Vanoise • Courchevel  
Feissons-sur-Salins • Le Planay • Les Allues • Montagny • Pralognan-la-Vanoise

**val vanoise**  
communauté de communes

**Contact :** Fabrice MOLINIER  
Directeur de l'eau et de l'aménagement  
**Tél. :** 04 79 55 01 47  
**Mail :** fabrice.molinier@valvanoise.fr



Monsieur le Maire,  
Mairie des Allues  
124, rue de la Resse  
73 350 LES ALLUES

Bozel, le 28 février 2025

**Objet :** Avis de la Communauté de communes Val Vanoise sur la modification n°3 du PLU des Allues

**N.Réf. :** 2025/ CD 119

Monsieur le Maire,

Par courrier en date du 24 janvier dernier, la commune des Allues sollicite l'avis de Val Vanoise sur le projet de modification n°3 de son PLU.

Ce projet n'appelle pas de remarque particulière de la part de Val Vanoise, s'agissant d'un objet ayant pas d'impact significatif au regard de nos compétences.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, mes salutations les meilleures.

Le premier Vice-Président,

Jean-Yves PACHOD



Monsieur Thierry MONIN  
Maire des Allues  
124 Rue de la Resse  
73550 Les Allues

**Par courriel uniquement**

Moûtiers, le 31 mars 2025

Réf : PM-JV 2025-03-18

Affaire suivie par : Johanne Vallée / 06.89.25.89.69

Objet : Projet de modification n°3 du PLU de la Commune des Allues – avis SCoT Tarentaise Vanoise

Monsieur le Maire,

Par courrier du 30 janvier dernier, vous avez consulté l'Assemblée du Pays Tarentaise Vanoise sur le projet de modification n°3 de votre PLU, en tant que personne publique compétente en matière de SCoT et je vous en remercie.

Je vous informe que le bureau SCoT, réuni le 18 mars, a examiné ce projet.

Cette procédure de modification de votre PLU a pour objet d'une part l'adaptation du périmètre de la zone Uh3 dans le secteur du Mottaret afin de permettre l'extension de l'hôtel du Mont Vallon et d'autre part d'autoriser la rénovation de manière encadrée des bâtiments existants situés en zone AU.

Les modifications présentées dans le cadre de ce projet de modification ne concernent pas les grandes orientations du SCoT mais s'attachent à faciliter la concrétisation des projets par des adaptations mineures. Toutefois, il nous semble important de rappeler :

- **Zone UH3** : lors de l'avis sur la modification n°2 du PLU des Allues créant cette zone UH3, en 2022, nous vous avons rappelé l'importance d'intégrer au sein de ces projets hôteliers les logements saisonniers, pour permettre l'accueil du personnel nécessaire à leur fonctionnement. Cette intégration fait d'ailleurs partie des critères permettant la pondération des surfaces de plancher dédiées aux hôtels. Cette modification aurait pu être l'occasion d'intégrer une règle en faveur de ces logements au sein d'une règle de mixité sociale et fonctionnelle.
- **Zone AU et son devenir** : tout d'abord il nous semble important de souligner l'effort de rénovation des bâtiments existants en faveur de leur qualité énergétique, mais aussi afin de proposer des logements de qualité à destination du personnel communal



ou des saisonniers. Cela répond aux besoins importants en matière de logement mis en avant lors du bilan du SCoT en 2023. C'est également vertueux en termes de sobriété et de GeS correspondant ainsi aux orientations du SCoT qui privilégie une gestion durable des ressources. Enfin, la rénovation de l'existant au sein de la zone AU stricte interroge sur le devenir de cette zone, représentant une consommation d'espaces naturels importante de plus de 3,5ha. Dans le contexte de sobriété foncière à adopter afin de préserver la fonctionnalité et qualité écologique des sols, et au regard du changement climatique à l'œuvre et des enjeux sur l'hébergement touristique, l'intérêt et la pertinence de maintenir ce secteur en zone d'urbanisation future devra sûrement être posée lors de la prochaine révision générale du PLU de la Commune.

Aussi, j'ai le plaisir de formuler, au regard du rapport de compatibilité avec le SCoT Tarentaise Vanoise, un **avis favorable** sur votre projet de modification n°3 du PLU, avec une observation sur l'intégration d'une règle concernant les logements saisonniers en zone UH3.

Mes services et moi-même restons à votre disposition pour de plus amples informations.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Pour Fabrice Pannekoucke et par délégation,



Patrick Martin  
1er Vice-Président APTV  
Président du SCoT Tarentaise Vanoise



## Modification n°3 et Révision allégée n° 4 du plan local d'urbanisme Commune Les Allues

1 message

**Marine LYON-WEHRUNG - Direction Urbanisme** <direction.urbanisme.foncier@lesbelleville.fr>

7 avril 2025 à

15:55

À : "noe.alix@mairiedesallues.fr" <noe.alix@mairiedesallues.fr>

Monsieur,

La commune de LES BELLEVILLE n'émet pas d'observations particulières sur les procédures de:

- Modification n°3 relative à la modification du contour de la zone Uh3 sur le secteur de Mottaret et la possibilité de rénover et réhabiliter les bâtiments inscrits en zone AU du PLU de la commune Les Allues.
- Révision allégée n°4 du PLU de Les Allues.

Vous souhaitant bonne réception,

Bien cordialement



**Marine Lyon-Wehrung**

*Responsable du service urbanisme  
et foncier*

**Mairie Les Belleville**

149 rue Georges Cumin 73440 Les Belleville

06 35 82 57 58

direction.urbanisme.foncier@lesbelleville.fr

**www.lesbelleville.fr**

